



Circulaire n°76/16 Note d'information

28 juillet 2016

Destinataires :

Tous les organismes Hlm

N/Réf. : FP/BM/MB/cb

Le Délégué général

Aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie

Madame, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur le Directeur général,

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) renouvellent leur collaboration cette année pour accompagner la rénovation des logements-foyers, dénommés désormais « résidences autonomie » en application de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

76 opérations de réhabilitation avaient été financées en 2014 et 2015 lors des précédents plans d'aide à l'investissement, pour un montant de vingt millions d'euros. Pour 2016, le fonds est doté de 10 millions d'euros.

L'appel à projets proposé par la CNAV, qui est disponible sur le Centre de ressources de l'Union, précise l'ensemble des modalités pour pouvoir bénéficier de ces financements.

Les services de l'USH se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président, Madame, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Frédéric Paul

Contact :

Magali Vallet
Conseillère en politiques sociales
Direction des politiques urbaines et sociales
magali.vallet@union-habitat.org

Document disponible sur le Centre de ressources :
[Appel à projets national 2016 : Résidences autonomie](#)